

## OUZBÉKISTAN

Abdounabi Abdigev

Arif Abdigev

Amnesty International s'inquiète du sort des frères Abdounabi et Arif Abdigev, membres du parti d'opposition interdit Erk (Liberté), qui se trouvent actuellement détenus par la police en Ouzbékistan. On ignore quels chefs d'accusation ont précisément été retenus contre eux, mais l'Organisation est préoccupée par les informations indiquant qu'ils auraient été arrêtés pour détention d'exemplaires du journal édité par Erk, une publication interdite. Amnesty International pense qu'il pourrait s'agir de prisonniers d'opinion, arrêtés uniquement en raison de leurs activités politiques, bien qu'ils n'aient pas eu recours à la violence, et s'efforce de recueillir des informations complémentaires sur les charges pesant sur ces deux personnes.

Abdounabi Abdigev est un des correspondants du journal de Erk. Son frère Arif et lui-même ont été arrêtés le 20 avril 1994 dans le district de Bakhoriston (région de Kachkadarya), dans le sud de l'Ouzbékistan. De source non officielle, on a appris qu'ils avaient ensuite été transférés dans la capitale, Tachkent, où ils seraient incarcérés dans les cellules de détention provisoire de la direction des Affaires intérieures. Nous ne disposons pour l'instant d'aucune autre précision sur les circonstances de leur arrestation ni sur leur détention.

## Informations générales sur le parti politique Erk

Le Parti démocratique de la liberté (Erk), a été fondé en avril 1990 à la suite d'une scission survenue en 1989 au sein du mouvement d'opposition Birlik. Il a été officiellement reconnu comme premier parti d'opposition de l'Ouzbékistan au mois de septembre 1991 (le parti au pouvoir dans le pays est le Parti démocratique du peuple, ex-Parti communiste), et son président, Muhammad Salih, a été candidat lors de l'élection présidentielle de décembre 1991. Cette formation se prétend forte de 54 000 membres inscrits.

Au cours de l'année 1992, confronté à diverses manœuvres de harcèlement de la part des autorités, Erk a adopté une position de plus en plus radicale. En juillet, Muhammad Salih a démissionné de son poste de député pour protester contre l'interdiction qui lui avait été faite de prendre la parole devant le Soviet suprême, le parlement du pays. En août, la quasi-totalité des fonds du parti placés en banque ont été mis sous séquestre par le pouvoir sous prétexte d'un contrôle fiscal. Des dispositions ont ensuite été prises pour expulser Erk de ses locaux de Tachkent. Depuis octobre 1993, le parti est, de fait, frappé d'interdiction pour ne s'être pas conformé aux termes d'un décret promulgué en mars, qui imposait à toutes les organisations politiques de se faire enregistrer avant le 1er octobre. Un certain nombre de membres de Erk, en particulier ses représentants les plus éminents, ont été pris pour cibles par les autorités et arrêtés ou persécutés d'une manière ou d'une autre. En avril 1993, Muhammad Salih a choisi de s'exiler après qu'une procédure pénale eut été engagée contre lui à la suite de la création d'une tribune d'opposition appelée Milli Mejlis (Conseil national). Début octobre 1993, Samat Mouratov, élu secrétaire de Erk à la fin du mois de septembre, à l'occasion du 4ème Congrès du parti, a été enlevé dans une rue de Karchi, capitale de la région de Kachka-Daria,

par des personnes que l'on soupçonne d'être des agents du gouvernement, et conduit sur le site d'une décharge publique, où il a été roué de coups jusqu'à en perdre connaissance.

La répression exercée contre Erk par les autorités s'est encore aggravée en 1994. Fin février et début mars, au moins dix militants de premier plan du parti ont été arrêtés aux fins d'interrogatoire à la suite de descentes de police opérées à leurs domiciles à Tachkent, Samarcande, Karchi et autres lieux. Certains ont été libérés peu après, mais d'autres ont été maintenus en détention et inculpés d'infractions pénales. Parmi eux figurait Mamadali Makhmoudov, écrivain bien connu, arrêté au début de mars à son domicile de Tachkent. Selon les premières informations, il apparaissait que la police avait, au cours d'une perquisition, trouvé chez lui un pistolet, mais que l'arme aurait en fait été placée sur lui par les agents. Par la suite, certaines sources ont semblé indiquer que l'enquête portait sur une affaire de détournement de fonds. On a également dit que les autorités tentaient de forger de toutes pièces un chef d'inculpation contre Mamadali Makhmoudov à titre de représailles, en raison de ses liens avec Muhammad Salih. Amnesty International a demandé aux autorités de lui faire connaître les charges pesant sur Mamadali Makhmoudov.

Deux autres personnes ont également été arrêtées en mars. Il s'agit d'Otanazar Aripov, secrétaire du Comité central de Erk, et de Salavat Oumourzakov, lui-même membre de cette formation. Ils faisaient partie d'un groupe de six personnes déjà traduites en justice en juillet 1993 dans le cadre de l'affaire de la création du Milli Mejlis. Le mois suivant, elles avaient été déclarées coupables de « conspiration en vue de s'emparer du pouvoir ». Salavat Oumourzakov et Otanazar Aripov ont été de nouveau jugés, l'un en mars, l'autre en avril, et ont reçu l'ordre de commencer à purger les peines avec sursis auxquelles ils avaient été condamnés en août 1993, à savoir respectivement trois et cinq ans d'emprisonnement. Le tribunal a estimé qu'en continuant à s'occuper activement de Erk (Liberté), ils avaient enfreint une des conditions imposées à leur sursis. Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion et demande leur libération immédiate et inconditionnelle.

---

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre : **UZBEKISTAN** : Abdunabi Abdigev et Arif Abdigev. Index AI : EUR 62/15/94. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAL - Service RAN - juin 1994.